

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-2034

présenté par

M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

**ARTICLE 27**

Après le mot :

« français »,

supprimer la fin de l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le revenu de solidarité active ne doit bénéficier qu'aux seuls Français et non aux étrangers. La République doit, en effet, réserver à ses citoyens l'exclusivité du versement des aides sociales. En outre, le financement du RSA a explosé en dix ans, passant d'un montant global de 6 milliards d'euros en 2008 à un montant de près de 11 milliards d'euros cette année. Il est donc temps d'en limiter le champ d'application de manière drastique.